



Centre d'entraînement régional Été 2026

Du 22 juin au 07 août 2026

Aréna Mike Bossy

163 Bd Sainte-Rose E, Laval, QC. H7H 1P2

La date limite d'inscription :
Lundi 8 juin 2026.

Les inscriptions débuteront le dimanche 24 mai 2026 et le formulaire d'inscription sera sur le site de la Région soit <https://patinageartistiqueregionlaval.ca/> sur la plate-forme SPLEX.

Vous devez sélectionner les heures de cours ainsi que la journée désirée après avoir validé avec votre entraîneur. Aucune substitution de cours ou de jour sera acceptée pendant la saison d'été.

Les inscriptions reçues après la date limite seront acceptées selon les places disponibles. Le principe du premier arrivé, premier servi sera appliqué.

Pour les patineurs extérieurs (ceux n'étant affilié à aucun des 2 Clubs de Laval) les inscriptions ne seront acceptées qu'à partir du 1^{er} juin, priorité aux patineurs des Clubs de Laval.

Pour toutes informations supplémentaires vous devez communiquer par courriel à l'adresse suivante :
patinageartistiqueregionlaval@gmail.com

Règlements officiels

- L'horaire quotidien proposé pourra être modifié pour des raisons majeures par les responsables de la région seulement.
- L'horaire et le temps de glace prédéterminé doivent être respectés en tout temps. Aucune substitution de semaine ou report ne sera accepté.
- En tout temps, les patineurs et entraîneurs doivent faire preuve de respect envers les commis, les responsables de la Région, les autres patineurs, les entraîneurs et les assistants de programme.
- Toute attitude antisportive, toute conduite répréhensible ou nuisible ne sera tolérée sous peine d'expulsion.
- Les chambres doivent être propres en tout temps et demeurent accessible à tous. Aucun groupe ou personne ne peut réserver une chambre en particulier.

Message important – Centre d'entraînement régional d'été 2026

*En prévision du centre d'entraînement régional, le conseil d'administration du P.A.R.L (**Patinage Artistique Région Laval**) rappelle aux membres des clubs Patinage Laval et Les Lames d'Argent de Laval que l'assurance responsabilité civile générale de Patinage Canada (Assurance **Patinage Canada**) couvre exclusivement les activités strictement liées au patinage.*

Activités non liées au patinage. *Les activités de type « camp de jour », « service de garde » ou toute autre activité ne relevant pas directement du patinage artistique ne sont pas couvertes par l'Assurance Patinage Canada. Par conséquent, tout entraîneur qui décide d'offrir une Activité non liée au patinage doit obligatoirement fournir au Conseil d'administration, avant le 20 juin 2026, une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant spécifiquement ces activités. À défaut, l'entraîneur s'expose à des sanctions et assumera seul toute responsabilité en cas d'incident ou de préjudice en résultant.*

HORAIRE ÉTÉ 2026

Aréna Mike Bossy

No session	HEURE	JOURS	PROGRAMME ET CATÉGORIE
1	6h55 à 7h50	Lundi au vendredi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : PP & Star 1 et plus
2	7h50 à 8h50	Lundi au vendredi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 et plus
	8h50 à 9h00		Glace
[3] *	9h00 à 10h00	Lundi au vendredi	Style libre & habiletés
			Catégorie : Star 3 et plus
	10h00 à 10h10	Lundi au vendredi	Glace
[4] *	10h10 à 11h10	Lundi au vendredi	Style libre danse & habiletés,
			Catégorie : Star 6 et plus
	11h10 à 11h20		Glace
[5] *	11h20 à 12h20	Lundi au vendredi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 à 6
	12h20 à 12h30	Lundi au jeudi	Glace
6	12h30 à 13h30	Lundi au jeudi	Style libre & habiletés
			Catégorie : Star 3 et plus
	13h30 à 13h40		Glace
7	13h40 à 14h40	Lundi au jeudi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 et plus
8	14h40 à 15h40	Lundi au vendredi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 et plus
	15h40 à 15h50		Glace
9	15h50 à 16h50	Lundi au jeudi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 et plus
10	16h50 à 17h40	Lundi au mercredi. (École PP le jeudi)	Style libre, danse & habiletés,
			Catégorie : Patinage Plus, Star 1 et plus
	17h40 à 17h50		Glace
[11] *	17h50 à 18h50	Lundi au mercredi. (École PP le jeudi)	Style libre, danse & habiletés,
			Catégorie : Patinage Plus, Star 1 à 4
	18h50 à 19h		Glace
12	19h00 à 20h00	Lundi au jeudi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 3 et plus
13	20h00 à 21h00	Lundi au jeudi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 et plus

****** Cours de groupe de 3 patineurs à la fois au maximum, aucun mouvement attaché n'est accepté

****** Maximum de 4 inscriptions (élèves) par entraîneur sur les séances [3], [4], [5] et [11] jusqu'au 10 juin. S'il reste des places après cette date, les inscriptions se feront selon premier arrivé, premier servi.

TARIFS POUR LA SAISON ÉTÉ 2026

Options Toutes séances supplémentaires	Tarifs membre Club de Laval	Tarif non-membre des Clubs de Laval, qui sont au Sport Étude ou au CUP	Tarifs non-membre des Clubs de Laval
1ère séance obligatoire	180\$	180\$ + 75\$	180\$ + 200\$
Pour toutes séances supplémentaires	20\$	20\$	20\$

****** Un patineur extérieur est un patineur qui n'est pas affilié à l'un des 2 Clubs de la Région Laval au 1^{er} septembre 2025

Exemples :

- Un patineur de Laval qui s'inscrit à 5 séances par semaine paiera :
 $180\$ + 4(20\$) = 260\$$
- Un patineur du programme Sport Étude de Laval et du programme CUP qui n'est pas membre dans un des deux Clubs de Laval, qui s'inscrit à 5 séances par semaine paiera :
 $180\$ + 4(20\$) + 75\$ = 335\$$
- Un patineur de l'extérieur qui s'inscrit à 5 séances par semaine paiera :
 $180\$ + 4(20\$) + 200\$ = 460\$$

Important — Politique d'annulation et de remboursement de [Patinage Artistique Région Laval](#)

Toute demande d'annulation doit être transmise par courriel uniquement à patinageartistiqueregionlaval@gmail.com.

- L'annulation sera effective à la réception du courriel d'annulation du payeur à la région. Notez qu'aucun remboursement ne sera émis pour raison de vacances ou tout autre motif d'absence.
- Annulation avant le premier jour des activités de l'école d'été : remboursement complet des frais de cours, sauf les frais administratifs du SPLEX
- Annulation après le début des cours : vous devrez payer ces 2 montants : le coût des cours déjà suivis, une pénalité prévue par la loi (50\$), ainsi que les frais administratifs du SPLEX.

Nous vous remercions de votre collaboration
P.A.R.L